

Résidence d'artiste et ateliers de sensibilisation **Art & Science** **"écologie urbaine"**

Appel ouvert du 7 juillet au 8 août 2021

Dans le cadre d'une réflexion commune sur les relations entre art et science, le Musée en plein air du Sart Tilman, avec Réjouissiences et le projet Interreg Grande Région V A NOE NOAH (ULiège), lance un appel à candidatures pour un projet de résidence d'artiste plasticien·ne d'une durée de deux mois (entre septembre et novembre 2021).

Projet Interreg Grande Région V A NOE NOAH, partenaires de la Grande Région

Piloté par la Ville de Metz et rassemblant 24 partenaires, le projet Interreg Grande Région V A NOE NOAH met en œuvre un réseau transfrontalier de partenaires porteurs d'actions partagées favorisant les reconnections écologiques citoyennes en Grande Région. En prenant appui sur des enjeux fondamentaux (préservation de la biodiversité, évolutions climatiques, pollutions industrielles, autonomie alimentaire, préservation des ressources...), la coopération initiée porte des actions innovantes favorisant une inclusion citoyenne, participative et sociale forte ainsi qu'un développement durable de notre territoire commun. Ce réseau transfrontalier multisectoriel (social, citoyenneté, nature, sciences, culture, tourisme, jeunesse...) et multi-territorial (espaces ruraux et urbains) développe un programme d'initiatives co-construites et co-réalisées.

1. Cadre général

a. Le projet

Ce projet de résidence, né à l'initiative du Musée en plein air du Sart Tilman, entend créer un espace propice à la coréflexion et à la cocréation d'œuvres autour du thème de l'écologie urbaine à travers un dispositif original qui articule créations artistiques, recherches scientifiques et médiation culturelle.

Autour de la thématique de l'**écologie urbaine**, il s'agit ainsi de créer un espace inédit où arts et sciences peuvent partager, échanger, s'enrichir mutuellement pour donner lieu à des pratiques, des registres d'expression et des régimes d'émotions qui ne seraient ni purement « scientifiques » ni purement « artistiques » mais qui offriraient une troisième voie articulant le sensible et l'intelligible. La résidence doit être le lieu de déploiement d'un tel espace, pensé comme un instrument d'emblée mis en usage par les citoyen·ne·s (publics cibles du projet).

L'inclusion sociale est au cœur de la démarche et les ateliers, suscitant des moments d'échange et de médiation entre l'artiste et les participants, devront nourrir le projet créatif.

b. Les objectifs

Le projet entend sensibiliser les publics cibles aux enjeux écologiques par la création artistique. Ce faisant, elle doit :

- Valoriser le travail d'artistes plasticien·ne·s qui s'intéressent d'une manière ou d'une autre aux sciences, que ce soit pour les questionner en tant que telles, en questionner les pratiques ou pour faire usage des avancées technologiques et de méthodes scientifiques dans leur production artistique.
- Favoriser les rencontres entre les artistes, les scientifiques et les publics cibles.
- Encourager les publics cibles à développer une approche créative par le biais d'ateliers d'initiation.
- Encourager la création d'œuvres en lien avec la thématique du projet NOE NOAH.
- Conscientiser et ouvrir le regard sur la présence de la nature en milieu urbain.
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire en mettant en avant les artistes de la Grande Région (Wallonie, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Grand-Duché de Luxembourg).

c. Les porteurs de projet : Musée en plein air et Réjouissances

Le projet NOE NOAH, porté par la Cellule Art, Science, Innovation garantit à ce projet un fort impact sociétal : la thématique aussi bien que les nécessaires rencontres avec des publics fragilisés inscrivent, d'emblée, la résidence au cœur de la Cité.

Le Musée en plein air du Sart Tilman occupe une place singulière dans le monde des institutions muséales. Non seulement, il s'agit d'un musée à ciel ouvert, prenant place dans un environnement architectural et naturel d'exception, mais il s'agit aussi d'un musée gratuit, sans gardien, qui s'adresse à tout un chacun, sans restriction aucune. En ce sens, son action s'inscrit dans une dynamique de démocratisation culturelle. Outre cette volonté de s'adresser au plus grand nombre, le Musée en plein air se donne pour mission de conserver au mieux les œuvres de sa collection, de l'enrichir par de nouvelles acquisitions et de valoriser la création contemporaine. Ce projet de résidence correspond donc aux missions et aux ambitions du Musée en plein air qui lui apporte professionnalisme et expérience dans le champ muséal et artistique.

Ce projet correspond également aux missions de Réjouissances (cellule de diffusion de la culture scientifique et technologique de l'ULiège) : partager et animer les connaissances produites au sein de notre Institution, diffuser les sciences et les technologies auprès du grand public tout en mettant en œuvre des modalités de médiation renouvelées et efficaces.

Ainsi, les qualités variées de chacun des acteurs confèrent à ce projet une triple dimension : scientifique, artistique et citoyenne.



2. Déroulé de la résidence

L'artiste mènera la résidence en collaboration étroite avec un laboratoire de recherche (ou un chercheur) de l'ULiège. Vu la nécessaire dimension collaborative du projet, le duo artiste-chercheur sera validé après une première rencontre et sur la base d'un consentement mutuel (concernant la procédure, la collaboration et les visées) entre l'artiste, le chercheur ou le laboratoire et les trois porteurs du projet. Le choix et les conditions du livrable (œuvre, exposition, présentation publique...) de la résidence seront laissés à l'appréciation de l'artiste en concertation avec le scientifique et les porteurs du projet. Un calendrier précis établissant les différentes phases de la résidence sera établi avec l'artiste sélectionné au début de la résidence. Parallèlement, il est responsable du contenu et du déroulement des ateliers qu'il co-animera durant la période de résidence.

a. Lieux, dates et durée de la résidence

Durée totale de deux mois. Dates à convenir avec l'artiste entre le 20 septembre 2021 et le 20 novembre 2021.
Lieu : campus de l'ULiège, Liège, Belgique

b. Engagements de l'artiste

L'artiste s'engage à :

- Co-animer des ateliers d'initiation à sa/ses disciplines à destination du grand public (voir plus bas).
- Se consacrer au projet et rester sur le lieu de résidence pendant la majeure partie de la durée prévue.
- Mettre tout en œuvre pour collaborer au mieux avec le chercheur.
- Produire un travail en lien avec la thématique de l'écologie urbaine et avec les objectifs de l'Interreg Grande Région NOÉ NOAH.
- Proposer un livrable (œuvre, exposition, présentation...) en fin de résidence qui sera rendu public au plus tard le dernier jour de la résidence, soit le 20 novembre 2021.
- Réaliser, avec le scientifique, un carnet de bord documentant la résidence (voir plus bas).

c. Ateliers

L'artiste s'engage à co-animer quatre ateliers (4 demi-journées ou 2 journées) à destination du grand public, dans une perspective d'inclusion de publics fragilisés, au cours de la résidence. Les productions réalisées au cours de ces ateliers feront l'objet d'une valorisation sur le site Internet et sur les réseaux sociaux des partenaires de la résidence. Un animateur de groupe collaborera avec l'artiste pour encadrer les ateliers.

d. Carnet de bord

L'artiste, en collaboration avec le scientifique, s'engage à réaliser un carnet de bord où sera relatée l'expérience de la collaboration. Le processus étant ici particulièrement important, ce carnet de bord sera lui aussi exposé et présenté publiquement. Il s'agit d'une réalisation qui fait partie intégrante du livrable.

e. Résultats

La recherche, la collaboration et le processus étant ici primordiaux, la résidence peut constituer une étape de travail dans une recherche déjà entamée ou naissante, sans qu'il soit attendu de l'artiste qu'il produise un projet définitif et pleinement abouti.



3. Conditions générales

a. Annulation

En cas d'annulation de sa participation par l'artiste, pour quelque motif que soit, aucun dédommagement ne lui sera offert.

En cas d'annulation de la résidence par les porteurs de projet, pour quelque motif que soit, aucun dédommagement ne sera offert à l'artiste hormis le remboursement de ses frais de déplacement déjà engagés sur la base de pièces justificatives.

b. Liberté de diffusion

Les partenaires du projet jouissent d'une totale liberté de diffusion des livrables produits dans le cadre de la résidence.

Les productions artistiques réalisées lors des ateliers et de la résidence artistique seront libres de droit d'auteur et pourront être publiées et diffusées dans le cadre du projet NOE NOAH au travers des différents réseaux des partenaires du projet.

4. Conditions d'accueil de l'artiste

a. Les porteurs du projet offrent à l'artiste :

- Le logement durant la résidence par les porteurs de projet.
Les modalités et conditions spécifiques de logement et de déplacements seront confirmées ultérieurement.
- Un espace de travail partagé dans les locaux du Musée en plein air du Sart Tilman.
- Des frais honoraires de 4.000 € TTC maximum (voir point 5.b) pour la prestation artistique (résidence d'artiste et ateliers créatifs). La prestation sera facturée par l'artiste aux porteurs du projet.¹
- Les trajets aller et retour entre le domicile de l'artiste et le lieu de résidence seront pris en charge sur base d'un trajet en transport en commun en deuxième classe (à titre indicatif).
- Les trajets seront pris en charge jusqu'à 250 € TTC pour les déplacements pendant la période de la résidence (hors trajets entre le domicile et la résidence).

b. Equipement et matériaux

L'artiste devra venir équipé de ses propres outils de travail. Les matériaux nécessaires à la résidence ou à la création d'œuvres, d'exposition ou de présentation et au déroulement des ateliers d'initiation, seront quant à eux pris en charge pour un montant maximal de 3.000 € TTC.

¹ En fonction des situations personnelles des artistes, la rémunération sera éventuellement taxée. Il est conseillé aux artistes de se renseigner sur les règles fiscales applicables dans leur pays sur les rémunérations artistiques.

5. Sélection des candidat·e·s

a. Eligibilité des candidat·e·s

Les candidat·e·s doivent :

- Résider en Grande Région (Wallonie, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Grand-Duché de Luxembourg)
- Être en mesure d'établir une facture aux porteurs du projet
- Être disponibles aux dates et aux lieux pour la durée définie
- Être capables de s'exprimer en français, la langue française étant ici la langue d'activité
- Être titulaire d'une assurance type responsabilité civile ou professionnelle.
- Être en possession d'un certificat de bonne vie et mœurs vierge

b. Critères de sélection

Les propositions seront départagées selon un critère de qualité du projet (60 points) et un critère de prix (40 points).

b-1. La proposition artistique (60 points) :

Un jury attribuera une cotation qui déterminera le classement selon ce critère en suivant cette répartition :

- Pertinence du projet par rapport à la thématique de l'écologie urbaine (20 points).
- Originalité du projet de livrable final (20 points).
- Expérience de l'auteur dans des ateliers d'initiation (10 points).
- Originalité du projet pour ateliers (10 points).

b-2. Le prix (40 points) :

Le montant maximum alloué pour la prestation artistique sera de 4.000 € TTC. Un prix égal ou inférieur à cette somme peut donc être remis.²

Le prix doit comprendre notamment :

- La participative active aux ateliers.
- La création et la liberté de diffusion des œuvres produites par tous les moyens jugés utiles et nécessaires (carnet de bord, livret, réseaux sociaux, exposition...).
- La prestation artistique générale (résidence et ateliers créatifs, hors trajets, logement et matériaux).

² Le classement selon le critère du prix sera effectué selon le calcul suivant : L'offre proposant le prix le plus bas obtiendra le maximum de points et pour les autres la formule suivante sera appliquée : $P = P_n \times (Y/Z)$

Explications :

Y = montant le plus bas proposé par les soumissionnaires

Z = montant proposé par le soumissionnaire faisant l'objet de l'évaluation

P_n = score maximum obtenu par l'offre la moins chère = X points

P = score obtenu par le prix de l'offre considérée

Les points sont arrondis à la 2^e décimale.

c. Dossier de candidature à remettre

- Une lettre de motivation
- Une présentation écrite du projet de maximum 3 pages A4 qui comprendra notamment :
 - une description du projet créatif et des livrables envisagés suite à la résidence et la collaboration avec les scientifiques ;
 - la mention et l'explication de l'intérêt pour un ou plusieurs champs de recherche scientifique envisagés pour une collaboration, pouvant justifier d'un lien avec la thématique de l'écologie urbaine ;³
 - une description de la méthodologie employée/présentée, notamment pour la collaboration avec les scientifiques ou le laboratoire de l'ULiège ;
 - une description des ateliers d'initiation proposés.
- Une offre de prix (de maximum 4.000 € TTC) pour la participation active aux ateliers, la création et la liberté de diffusion des œuvres produites par tous les moyens jugés utiles et nécessaires (carnet de bord, livret, réseaux sociaux, exposition...), la prestation artistique générale (résidence et ateliers créatifs, hors trajets, logement et matériaux).
- Une copie d'une pièce d'identité de l'artiste
- Le curriculum vitae de l'artiste
- Un portfolio artistique personnel comportant des exemples d'œuvres déjà réalisées, des vues d'exposition, des textes, des revues de presse, etc.

Le tout doit être rédigé en français.

d. Modalités d'envoi et délai

Le dossier de candidature doit être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : noenoah.candidatures@gmail.com
La date limite pour déposer sa candidature est fixée au **8 août 2021 à minuit**.

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

e. Jury et sélection

La sélection du candidat se fera sur la base d'une présélection de dossiers de candidature répondant aux critères d'éligibilité définis dans l'appel à candidature. Suite à cette présélection, un entretien sera organisé avec les artistes présélectionné-e-s pour convenir précisément du champ de recherche scientifique retenu en fonction des possibilités offertes par l'ULiège. La sélection finale se fera par un jury. Le jury sera composé de différents partenaires du projet.

f. Suite à donner à l'appel à candidature

Documents à fournir par l'artiste retenu-e :

- Coordonnées fiscales, bancaires et adresse de facturation
- Un certificat de bonne vie et mœurs
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ou professionnelle

Ces documents ne sont pas obligatoires pour l'examen des candidatures mais devront être fournis par l'artiste retenu-e avant la signature du contrat.

³ Le choix final des scientifiques avec lesquels l'artiste retenu-e collaborera fera l'objet d'une discussion entre les artistes présélectionné-e-s et les organisateurs qui feront leur possible pour rencontrer au mieux les souhaits de l'artiste dans les limites des possibilités offertes par l'ULiège.

6. Calendrier

Début juillet 2021 : diffusion de l'appel

8 août 2021 à minuit : date limite de candidature

Entre le 8 et le 13 août 2021 : présélection d'artistes et entretiens

Entre le 13 août et le 25 août 2021 : réunion du jury et choix de l'artiste

Au plus tard le 25 août 2021 : notification à l'artiste retenu·e et publication de son nom

Entre le 20 septembre et le 20 novembre 2021 : déroulement de la résidence et des ateliers (dates précises à convenir avec l'artiste retenu·e)

7. Contacts

Toute question concernant le présent appel peut être adressée à l'Université de Liège : marie.genin@uliege.be
ou au Musée en plein air du Sart Tilman : musee.pleinair@uliege.be



Interreg
Grande Région | Großregion
NOE-NOAH
European Regional Development Fund



**Musée en
plein air
— Sart Tilman**



**LIÈGE université
Réjouissances**

